

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

**AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE
L'INNOVATION
(ANAQ-SUP)**



ANAQ-SUP

**REFERENTIEL D'EVALUATION DES
CENTRES/ORGANISMES DE
RECHERCHE**

DECEMBRE 2022

SOMMAIRE

CHAMP D'ÉVALUATION I. GOUVERNANCE DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION 1

- Standard I.1** Le positionnement du centre / organisme de recherche dans le paysage national, régional et international, est bien défini. 1
- Standard I.2** La vision, les missions et les objectifs du centre / organisme de recherche sont clairement définis. 2
- Standard I.3** Les stratégies du centre / organisme de recherche sont claires et cohérentes au regard de ses missions et de son positionnement. 3
- Standard I.4** Le centre/organisme de recherche a une organisation, des processus décisionnels et un mode de fonctionnement lui permettant de remplir ses missions. 4
- Standard I.5** Une politique en matière d'intégrité scientifique, d'éthique, de déontologie et de développement durable, est définie et affirmée. 5
- Standard I.6** Un dispositif d'assurance qualité fonctionnel est mis en place. 6
- Standard I.7** Un dispositif fonctionnel d'hygiène, de sécurité sanitaire et environnemental est mis en place. 7

CHAMP D'ÉVALUATION II. CONCEPTION, MISE EN ŒUVRE DE LA RECHERCHE, VIE SCIENTIFIQUE ET VALORISATION DES RESULTATS DE LA RECHERCHE 9

- Standard II.1** Les programmes/projets et axes de recherche sont pertinents et permettent d'atteindre les résultats visés. 9
- Standard II.2** Le centre/Organisme de recherche mène une politique de vulgarisation de ses activités et résultats de recherche. 10
- Standard II.3** La production scientifique du centre/organisme de recherche satisfait à des critères de qualité et soutient la formation. 11
- Standard II.4** La production scientifique du centre/organisme de recherche satisfait aux principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte. 12
- Standard II.5** Le centre/organisme de recherche dispose de ressources documentaires nécessaires à la mise en œuvre de sa mission et à l'atteinte de ses objectifs. 13

CHAMP D'ÉVALUATION III. RESSOURCES HUMAINES 14

- Standard III.1** Le centre/organisme de recherche dispose d'un personnel de recherche qualifié et suffisant pour la mise en œuvre de sa mission de recherche et d'innovation. 14
- Standard III.2** Le centre/organisme de recherche dispose d'un personnel administratif, technique et de service qualifié et suffisant pour la mise en œuvre de ses missions de recherche et d'innovation. 15
- Standard III.3** Le centre/organisme de recherche met en œuvre une politique de formation et de développement de la culture de l'innovation. 16

CHAMP D'ÉVALUATION IV. INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS 17

- Standard IV.1** Le centre/organisme de recherche dispose d'infrastructures et d'équipements fonctionnels et adaptés à la mise en œuvre de ses missions de recherche et d'innovation. 17

Standard IV.2 Le centre/organisme de recherche met en œuvre une politique adéquate de gestion, de maintenance et de renouvellement des infrastructures et équipements. 18

CHAMP D'ÉVALUATION V. INFORMATION ET COMMUNICATION 19

Standard V.1 Le centre/organisme de recherche dispose d'un système d'information et de gestion nécessaire à la mise en œuvre de sa mission et à l'atteinte de ses objectifs. 19

Standard V.2 Le centre/organisme de recherche développe, assure et met en œuvre une politique de communication 20

CHAMP D'ÉVALUATION VI. FINANCEMENT DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION 22

Standard VI.1 Le centre/organisme de recherche dispose d'une stratégie de mobilisation des ressources financières qu'il met en œuvre afin de contribuer à l'atteinte des résultats de recherche et d'innovation. 22

Standard VI.2 Le centre/organisme de recherche dispose et met en œuvre des mécanismes adéquats de gestion des ressources financières 23

CHAMP D'ÉVALUATION VII. INNOVATION, RAYONNEMENT ET PARTENARIAT SCIENTIFIQUE 24

Standard VII.1 Le centre/organisme de recherche développe et met en œuvre une politique pertinente en matière d'innovation. 24

Standard VII.2 Le centre/organisme de recherche se distingue par son rayonnement et la qualité de son partenariat scientifique. 25

Standard VII.3 Le centre/organisme de recherche promeut le service à la communauté et la diffusion de la culture scientifique dans la société. 27

Champ d'Evaluation I. Gouvernance de la recherche et de l'innovation

Standard I.1 Le positionnement du centre / organisme de recherche dans le paysage national, régional et international, est bien défini.

Questions	Points de référence	Éléments de preuve
Quel est le positionnement du COR dans l'environnement national de recherche ?	Le positionnement du COR dans le paysage (système environnement, carte) national de recherche est bien identifié.	<ul style="list-style-type: none"> - Plan stratégique ; Document de présentation de la structure - Acte de création de la structure ; - Acte / document organisant la recherche au sein de l'entité.
Quel est le positionnement du COR dans l'environnement socioéconomique ?	Le positionnement du COR dans l'environnement socioéconomique de recherche est bien identifié.	<ul style="list-style-type: none"> - Plan stratégique ; - Document de présentation de la structure ; - Acte de création de la structure ; - Acte / document organisant la recherche au sein de l'entité.
Quel est le positionnement du COR aux niveaux régional et international ?	Le positionnement du COR dans le paysage régional et international de recherche est bien identifié.	<ul style="list-style-type: none"> - Plan stratégique ; - Document de présentation de la structure ; - Acte de création de la structure ; - Acte / document organisant la recherche au sein de l'entité ; - Document sur le partenariat / coopération.

Champ d'Évaluation I. Gouvernance de la recherche et de l'Innovation

Standard I.2 La vision, les missions et les objectifs du centre / organisme de recherche sont clairement définis.

Questions	Points de référence	Éléments de preuve
Le COR est-il légalement constitué ?	Le COR dispose d'un texte institutionnel ou d'une personnalité juridique légale.	<ul style="list-style-type: none"> - Acte de création (décision, récépissé, NINEA, ...) de la structure ; - Plan stratégique ; - Document de présentation de la structure.
Quels sont les missions et objectifs du COR ?	Le centre/organisme de recherche définit clairement ses missions et objectifs.	<ul style="list-style-type: none"> - Acte de création (décision, récépissé, NINEA, ...) de la structure ; - Plan stratégique ; - Document de présentation de la structure ; - Documents présentant les missions ; - Lien d'accès aux documents.
La vision et l'engagement du COR sont-ils clairement identifiés et en lien avec son positionnement ?	En lien avec son positionnement et ses valeurs, sa stratégie et ses statuts, le COR a une vision claire de ses missions et de son engagement au service des politiques publiques et de la société.	<ul style="list-style-type: none"> - Acte de création (décision, récépissé, NINEA, ...) de la structure ; - Plan stratégique ; - Document de présentation de la structure.
Les missions du COR sont-elles en accord avec celles de l'institution ou des institutions qui la porte(nt) ?	Les missions du COR sont en cohérence avec celles de l'institution ou des institutions qui la porte(nt).	<ul style="list-style-type: none"> - Acte de création (décision, récépissé, NINEA, ...) de la structure ; - Plan stratégique ; - Document de présentation de la structure ; - Documents présentant les missions.
Les domaines scientifiques et les programmes de recherches développés sont-ils en cohérence avec les missions du COR ?	Les missions du COR sont en adéquation avec les programmes de recherches et les domaines scientifiques du centre / organisme de recherche.	<ul style="list-style-type: none"> - Acte de création (décision, récépissé, NINEA, ...) de la structure ; - Plan stratégique ; - Document de présentation de la structure ; - Projets/programmes de recherche approuvés.

Champ d'Évaluation I. Gouvernance de la recherche et de l'Innovation

Standard I.3 Les stratégies du centre / organisme de recherche sont claires et cohérentes au regard de ses missions et de son positionnement.

Questions	Points de référence	Éléments de preuve
Le COR énonce-t-il clairement ses stratégies pour la mise en œuvre de ses missions et l'atteinte de ses objectifs ?	Les stratégies du COR sont clairement définies, cohérentes et formalisées.	- Plan stratégique ; - Document de présentation de la structure ; - PV de délibération des organes scientifiques.
Les orientations stratégiques du COR s'appuient-elles sur les dispositions des politiques publiques et sur les priorités nationales en matière de recherche ?	La stratégie du COR s'articule clairement avec les politiques publiques et inclut des orientations prioritaires de la nation.	- Plan stratégique ; Autres documents d'orientation stratégique.
La part de l'innovation et de l'expertise scientifique dans les orientations stratégiques du COR est-elle perceptible ?	La stratégie du COR inclut des orientations et des objectifs développant l'innovation et l'expertise scientifique.	- Plan stratégique ; - Document de politique sur l'innovation.
Les orientations et les objectifs du COR sont-ils favorables à l'émergence d'une culture de l'innovation, de la créativité et de l'interdisciplinarité ?	La stratégie du COR favorise l'émergence de l'innovation, de la créativité et de l'interdisciplinarité.	- Plan stratégique ; - Document de politique sur l'innovation.
Des actions menant au rayonnement national et international du COR sont-elles prévues dans les orientations stratégiques ?	La stratégie inclut des orientations et des objectifs du COR contribuant à son rayonnement et à celui de sa tutelle, son engagement sous régional et international.	Plan stratégique.
Les orientations et les objectifs du COR sont-ils traduits à travers un contrat de performance (CDP) ?	Le COR dispose d'un Contrat de performance.	Contrat de performance.

Champ d'Évaluation I. Gouvernance de la recherche et de l'Innovation

Standard I.4 Le centre/organisme de recherche a une organisation, des processus décisionnels et un mode de fonctionnement lui permettant de remplir ses missions.

Questions	Points de référence	Éléments de preuve
L'organisation et les processus décisionnels du COR sont-ils clairement structurés et la répartition des compétences bien définie ?	Les instances et les circuits de décision de la gouvernance ont des rôles bien définis et explicités.	<ul style="list-style-type: none"> - Statuts ; - Règlement intérieur ; - Manuel des procédures ; - Organigramme ; - PV et Rapports d'activités.
L'organisation et les processus décisionnels permettent-ils au COR de réaliser sa mission et d'atteindre ses objectifs stratégiques ?	<ul style="list-style-type: none"> - Les instances et les circuits de décision de la gouvernance permettent la mise en œuvre efficace de la recherche ; Le COR dispose de cadres institutionnels de rencontre, d'échange et de concertation pour la mise en œuvre de la recherche. 	<ul style="list-style-type: none"> - Statuts ; - Règlement intérieur ; - Manuel des procédures ; - PV et Rapports d'activités ; - PV des rencontres intra/inter unités/laboratoires de recherche.
Les entités opérationnelles (laboratoires, unités et équipes de recherches) du COR ont-elles une structuration cohérente et adéquate ?	La structuration en entités opérationnelles est cohérente et adaptée à la stratégie du COR.	<ul style="list-style-type: none"> - Structure organisationnelle (organigramme) et répartition des compétences ; - Manuel des procédures ; - PV et Rapports d'activités.

Champ d'Évaluation I. Gouvernance de la recherche et de l'Innovation

Standard I.5 Une politique en matière d'intégrité scientifique, d'éthique, de déontologie et de développement durable, est définie et affirmée.

Questions	Points de référence	Éléments de preuve
Existe-t-il, dans la stratégie du COR, des orientations et des objectifs clairs en matière d'intégrité scientifique, d'éthique, de déontologie, et de développement durable ?	La stratégie du COR inclut des orientations et des objectifs en matière d'intégrité scientifique, d'éthique, de déontologie, et de développement durable.	Plan stratégique.
Le COR met-il en œuvre une politique en matière d'intégrité scientifique ?	Le COR entreprend des actions de sensibilisation et de prévention, de détection et de gestion des manquements dans la mise en place de sa politique en matière d'intégrité scientifique.	- Plan stratégique ; - Document sur la politique d'intégrité scientifique ; - Charte des valeurs.
Le COR met-il en œuvre une politique en matière d'éthique et de déontologie ?	- Des réflexions sur les questions d'éthique liées à ses activités de recherche et d'innovation sont en permanence abordées par le COR, et des actions de sensibilisation sont menées auprès des équipes ; - Le COR déploie des mesures appropriées et des actions sur la question pour l'ensemble des métiers et l'ensemble des activités : recherche, innovation, expertise, soutien ; Le COR possède un code d'éthique, un comité d'éthique interne fonctionnel et applique des principes éthiques directeurs.	- Plan stratégique ; - Document sur la politique d'éthique et de déontologie ; - Document du comité d'éthique ; - Document de mise en place d'un comité d'éthique.
Le COR met-il en œuvre une politique en matière de développement durable ?	Le COR mène une politique orientée vers le développement durable avec la mise en place d'un programme de limitation de l'impact environnemental de ses activités.	- Plan stratégique ; - Document sur la politique de développement durable.

Champ d'Évaluation I. Gouvernance de la recherche et de l'Innovation

Standard I.6 Un dispositif d'assurance qualité fonctionnel est mis en place.

Questions	Points de référence	Éléments de preuve
Le COR définit-il une stratégie en matière d'assurance qualité ?	La stratégie du COR inclut des orientations et des objectifs en assurance qualité.	- Plan stratégique ; - Document de politique d'assurance qualité interne.
Le COR dispose-t-il d'une politique d'assurance qualité ?	Le COR est doté d'une politique d'assurance qualité.	- Plan stratégique ; - Document de politique d'assurance qualité interne.
Le COR dispose-t-il d'une entité fonctionnelle en charge de l'assurance qualité interne ?	Le COR dispose d'une entité fonctionnelle en charge de l'assurance qualité interne.	- Acte de création de l'entité en charge de l'assurance qualité ; - Organigramme ; - Rapports d'activités sur l'assurance qualité interne.
Les moyens engagés dans la mise en œuvre de la politique d'assurance qualité sont-ils proportionnés aux buts recherchés ?	Les moyens engagés par le COR dans la mise en œuvre de sa politique qualité sont proportionnés aux buts recherchés.	- Document de politique d'assurance qualité interne ; - Document décrivant les moyens engagés.
La stratégie d'assurance qualité est-elle convenablement outillée et systématisée pour assurer la qualité interne du COR ?	La stratégie d'assurance qualité contient les éléments essentiels d'un système d'assurance de la qualité interne qui vise à assurer la qualité des activités du COR et leur développement à long terme et à promouvoir le développement d'une culture de la qualité.	- Document de politique d'assurance qualité ; - Document décrivant le système d'assurance qualité interne.
Le développement du système d'assurance qualité et sa mise en œuvre sont-ils inclusifs ?	Le développement du système d'assurance qualité et sa mise en œuvre impliquent, à tous les niveaux, tous les groupes représentatifs du COR, en particulier le personnel de recherche et le personnel technique et administratif.	- Document de politique d'assurance qualité interne ; - PV de rencontres.

Champ d'Évaluation I. Gouvernance de la recherche et de l'Innovation

Des évaluations régulières s'opèrent-elles sur les entités opérationnelles (laboratoires, unités et équipes de recherches) du COR ?	Les entités opérationnelles du COR sont régulièrement soumises au processus d'évaluation et/ou d'autoévaluation de l'assurance qualité.	- Rapports d'autoévaluation ; - Rapports d'évaluation externe.
Les recommandations issues des rapports d'autoévaluation sont-elles mises en œuvre pour améliorer la qualité au sein du COR ?	Les recommandations issues des rapports d'autoévaluation sont mises en œuvre à travers des plans d'action.	- Plans de mise en œuvre des recommandations ; - Rapport de mise en œuvre des recommandations.

Standard I.7 Un dispositif fonctionnel d'hygiène, de sécurité sanitaire et environnemental est mis en place.

Questions	Points de référence	Éléments de preuve
Le COR dispose-t-il d'un dispositif d'hygiène, de santé, de sécurité et d'environnement ?	Le COR dispose d'un dispositif d'hygiène, de santé, de sécurité et d'environnement.	- Politique d'hygiène, de santé, de sécurité et d'environnement ; - Registre de santé et sécurité au travail ; - Règlement intérieur ; - Visite des installations.
Le COR met-il convenablement en œuvre sa politique d'hygiène, de santé, de sécurité et d'environnement	Le COR met en œuvre, convenablement, sa politique d'hygiène, de santé, de sécurité et d'environnement.	Rapports périodiques.
Le COR assure-t-il la prévention des risques professionnels liés à la manipulation de produits dangereux et veille-t-il au respect des règlements ?	Le COR assure la sensibilisation à la prévention des risques professionnels liés à la manipulation de produits dangereux et veille au respect des règlements.	Rapports périodiques.

Champ d'Évaluation I. Gouvernance de la recherche et de l'Innovation

<p>Le personnel du COR est-il régulièrement formé et sensibilisé sur les questions d'hygiène, de santé, de sécurité et d'environnement ?</p>	<p>Des formations et des journées de sensibilisation du personnel aux questions concernant l'hygiène, la santé, la sécurité et l'environnement sont tenues régulièrement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports sur les activités de sensibilisation et/ de formation - Comptes-rendus de participation des membres du COR à des formations agréées (radioprotection, habilitation, électrique, risques biologiques, etc.) .
<p>Des évaluations régulières s'opèrent-elles sur la politique d'hygiène, de santé, de sécurité et d'environnement du COR ?</p>	<p>Le COR est doté d'une démarche d'autoévaluation des risques d'hygiène, de santé, de sécurité et d'environnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Instructions sur la démarche d'autoévaluation des risques d'hygiène, de santé, de sécurité et d'environnement ; - Rapports d'évaluation des risques.
<p>Le dispositif de traitement des matières dangereuses, des déchets, des consommables, etc., est-il conforme aux normes ?</p>	<p>Le COR assure un traitement des matières dangereuses, des déchets, des consommables etc., conformément aux normes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Registres de produits toxiques et d'armoires de stockage dédiées ; - Procédures de gestion spécifique des matières et produits dangereux.
<p>Le COR prend-il en compte des normes en vigueur en matière de protection de l'environnement ?</p>	<p>Le COR entreprend des démarches pour réduire l'impact environnemental des activités de l'unité (énergie, déchets, etc.).</p>	<p>Charte de développement durable ou d'une section consacrée à ces enjeux dans le règlement intérieur.</p>
<p>Le COR dispose-t-il d'une politique de surveillance des conditions de la santé, de la sécurité, de l'hygiène et de la prévention des risques de son personnel ?</p>	<p>Les conditions de travail de ses personnels, leur santé, leur sécurité et leur protection à des risques, est une préoccupation majeure du centre/organisme de recherche.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification des installations ; - Contrats d'assurances ; - Cotisations sociales (CSS, IPM).

Champ d'Evaluation II. Conception, mise en œuvre de la recherche, vie scientifique et valorisation des résultats de la recherche

Standard II.1 Les programmes/projets et axes de recherche sont pertinents et permettent d'atteindre les résultats visés.

Questions	Points de référence	Éléments de preuve
Les programmes/projets et axes de recherches développés dans le COR se caractérisent-ils par leur pluridisciplinarité, leur aspect prioritaire et leur transdisciplinarité ?	Les programmes/projets et axes de recherche développés dans le COR se caractérisent par leur pluridisciplinarité, leur transdisciplinarité et leur aspect prioritaire.	<ul style="list-style-type: none"> - Plans de travail ; - Rapports d'activités (ou périodiques) ; - Documents décrivant les programmes / projets de recherche (thématiques, liste des chercheurs, calendrier de travail, budget, etc.).
Les programmes/projets et axes de recherche ont-ils été conçus en prenant en compte les critères de qualité fondamentaux des programmes/projets et axes de recherche ?	<ul style="list-style-type: none"> - La conception des programmes/projets et axes de recherche a pris en compte les exigences de qualité fondamentales des programmes/projets et axes de recherches. - Le COR associe l'ensemble de ses personnels et ses partenaires institutionnels dans l'élaboration de ses programmes/projets et axes de recherche. 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents sur les exigences de qualité (manuel, instructions, lignes directrices, etc.). - Plans de travail ; - Documents décrivant des programmes/projets de recherche (thématiques, liste des chercheurs, calendrier de travail, budget, etc.).
Les programmes/projets et axes de recherche développés sont-ils en cohérence avec les orientations stratégiques du centre/organisme ?	Les orientations stratégiques du COR sont en adéquation avec les programmes/projets et axes de recherche développés.	<ul style="list-style-type: none"> - Plan stratégique ; - Documents décrivant les projets de recherche (thématiques, liste des chercheurs, calendrier de travail, budget, etc.).
<p>Le COR veille-t-il à l'établissement de liens et de passerelles entre les différents programmes/projets et axes de recherches développés ?</p> <p>Dans quelles mesures les projets/programmes du COR renforcent-ils le lien entre la recherche et la formation ?</p>	<p>Les liens et les passerelles entre les différents programmes/projets et axes de recherches développés sont bien établis et identifiés.</p> <p>La conception et la mise en œuvre projets/programmes du COR tiennent compte du lien entre la recherche et la formation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Plans de travail ; - Documents décrivant les projets de recherche (thématiques, liste des chercheurs, calendrier de travail, budget, etc.). - Liste des thèses et des mémoires soutenus - Conventions de partenariat Université – structures de recherche /Entreprises.

Champ d'Évaluation II. Conception, mise en œuvre de la recherche, vie scientifique et valorisation des résultats de la recherche

Le COR s'inscrit-il dans une démarche inclusive impliquant l'ensemble du personnel de recherche et les partenaires institutionnels ?	La participation inclusive du personnel de recherche et des partenaires (institutionnels, monde socioéconomique, ...) est effective dans la mise en œuvre des programmes/projets et axes de recherches développés.	<ul style="list-style-type: none"> - Plans de travail ; - Documents décrivant les projets de recherche (thématiques, liste des chercheurs, calendrier de travail, budget, etc.) ; - Feuilles de présence et PV des rencontres ; - Manuel des procédures ; - Conventions de partenariat Université – structures de recherche /Entreprises.
--	--	--

Standard II.2 Le centre/Organisme de recherche mène une politique de vulgarisation de ses activités et résultats de recherche.

Questions	Points de référence	Éléments de preuve
Le COR communique-t-il sur ses activités de recherche et son savoir-faire ?	Une politique de diffusion de ses activités de recherche et de son savoir-faire est assurée par le COR.	Documents sur la politique de diffusion des activités, résultats de recherche Rapports d'activité, documents ou autres canaux de presse
Le COR assure-t-il une diffusion de sa production scientifique ?	<ul style="list-style-type: none"> - La production scientifique du COR est diffusée au niveau national et international ; - Le COR dispose de moyens de diffusion des résultats de sa recherche ; <p>Des ouvrages sont effectivement produits par les chercheurs du COR.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Liste des supports utilisés pour la publication, statistiques ; - Bases de données institutionnelles ; - Livret de résumés ; - Attestations de participation et/ou de communication (colloques, séminaires, congrès, etc.) ; - Liste des périodiques (revues, articles, autres) ; - Liste des ouvrages produits par les chercheurs ; - Exemplaires récents des périodiques ; - Lignes budgétaires.

Champ d'Évaluation II. Conception, mise en œuvre de la recherche, vie scientifique et valorisation des résultats de la recherche

Le COR a-t-il recours à d'autres canaux/supports de diffusion et de vulgarisation des résultats de sa recherche ?	La production scientifique du COR est régulièrement publiée et mise à jour sur son site internet et ses médias sociaux.	Rapport sur la visite du site internet et des comptes de médias sociaux MOOC, Webinaires
---	---	---

Standard II.3 La production scientifique du centre/organisme de recherche satisfait à des critères de qualité et soutient la formation.

Questions	Points de référence	Éléments de preuve
La production scientifique du COR prend-elle en compte la contribution de collaborateurs nationaux et internationaux ?	La production scientifique du COR prend en compte la participation de coauteurs nationaux et internationaux.	<ul style="list-style-type: none"> - Liste des collaborateurs nationaux et internationaux du COR pour les productions scientifiques ; - Liste des publications ; - Conventions de partenariat ; - Données bibliométriques.
La production scientifique du COR se distingue-t-elle par son originalité ?	La production scientifique du COR est d'un apport significatif sur le niveau de connaissance sur le champ, axe de recherche ; La production scientifique du COR se distingue par ses publications indexées.	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'analyse des productions scientifiques récentes (échantillon au besoin) ; - Publications avec index ; - Liste des articles/auteurs cités ; - Impact factor ; - Brevets;
La production scientifique du COR contribue-t-elle à la formation ?	Le COR intègre dans sa stratégie une politique de formation à la recherche. Ses chercheurs encadrent des thèses et des mémoires.	<ul style="list-style-type: none"> - Liste des thèses et des mémoires soutenus ; - MOOC, Webinaires ; - Liste des post doc, stagiaires encadrés.

Champ d'Évaluation II. Conception, mise en œuvre de la recherche, vie scientifique et valorisation des résultats de la recherche

Standard II.4 La production scientifique du centre/organisme de recherche satisfait aux principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte.

Questions	Points de référence	Éléments de preuve
La production scientifique du COR satisfait-elle aux principes de l'intégrité scientifique ?	La production scientifique du COR est le résultat d'une recherche respectant les règles d'objectivité et de rigueur scientifique.	<ul style="list-style-type: none"> - Document de politique d'éthique ; - Rapport d'analyse des productions scientifiques (échantillon au besoin) ; - Document de Politique de lutte contre les fraudes et plagiats ; - Liste des logiciels antifraudes et anti-plagiats.
La production scientifique du COR satisfait-elle aux principes d'éthique au niveau national et international ?	La production scientifique du COR résulte d'une recherche qui satisfait au respect de la personne humaine et de la vie animale, de l'héritage culturel et de l'environnement; Les programmes ont l'approbation du comité d'éthique institutionnel/national avant leur exécution.	<ul style="list-style-type: none"> - Document de politique d'éthique ; - Liste des projets de recherche approuvés par le comité d'éthique ; - Rapports du comité d'éthique.
La production scientifique du COR satisfait-elle aux principes de la science ouverte ?	La méthodologie et les connaissances issues de la production scientifique sont largement partagées dans les meilleurs délais.	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport sur le partage des connaissances (publications, méthodes, données, codes et autres éléments constitutifs de la démarche scientifique).

Champ d'Évaluation II. Conception, mise en œuvre de la recherche, vie scientifique et valorisation des résultats de la recherche

Standard II.5 Le centre/organisme de recherche dispose de ressources documentaires nécessaires à la mise en œuvre de sa mission et à l'atteinte de ses objectifs.

Questions	Points de référence	Éléments de preuve
Le COR intègre-t-il dans sa stratégie une politique documentaire en appui à ses activités de recherche ?	<p>Le COR intègre dans sa stratégie une politique documentaire qui tient compte des besoins du personnel de recherche ;</p> <p>Les communautés disciplinaires ont accès à des ressources documentaires spécifiques via des portails mis en place par le COR ;</p> <p>Le COR dispose de ressources documentaires (monographies, périodiques, journaux, articles, revues, publications, site internet, base de données, logiciels) nécessaires à la mise en œuvre de sa mission et à l'atteinte de ses objectifs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Plan stratégique ; - Document de politique de gestion des ressources documentaires ; - Liste (à jour) des besoins en ressources documentaires exprimés par le personnel de recherche ; - Patrimoine documentaire physique ; - Patrimoine documentaire numérique ; - Liste des portails selon la discipline ; - Liens d'accès aux portails.
Quelle est la part du budget du COR allouée à la documentation ?	Le COR affecte une part de son budget pour l'acquisition de ressources documentaires et pour l'abonnement à des bases de données.	- Part du budget dédiée aux acquisitions documentaires et aux abonnements (durant les 3 dernières années).
Le COR a-t-il professionnalisé la mise en œuvre de la politique et de la gestion des ressources documentaires ?	<p>La mise en œuvre de la politique documentaire du COR est assurée par un service spécialisé ;</p> <p>Le service de documentation emploie un personnel qualifié pour faciliter l'accessibilité aux ressources documentaires ;</p> <p>Le COR intègre des réseaux documentaires au niveau national, régional et international, et entretient une coopération documentaire ;</p> <p>La configuration des espaces physiques et numériques des ressources documentaires et leur accessibilité répondent aux besoins du personnel de recherche et sont améliorées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Document de politique de gestion des ressources documentaires ; - Organigramme ; - Fiches de poste du personnel de services de documentation ; - Accords de partenariat ; - Convention de coopération ; - Abonnement à des périodiques ; - Contrats de licence ; - Rapport du personnel de service de documentation.

Champ d'Evaluation III. Ressources humaines

Standard III.1 Le centre/organisme de recherche dispose d'un personnel de recherche qualifié et suffisant pour la mise en œuvre de sa mission de recherche et d'innovation.

Questions	Points de référence	Éléments de preuve
Le profil de personnel du COR est-il conforme à ses missions ?	Le COR présente un profil de personnel de recherche conforme à ses missions.	<ul style="list-style-type: none"> - Liste et fonction du personnel mis à la disposition du centre/organisme de recherche ; - CV des chercheurs ; - Fiches de poste ; - Contrats (de travail ou de prestation) ; - Conventions de stage.
Le COR dispose-t-il d'un nombre suffisant de chercheurs de différents grades ?	Le COR dispose d'un nombre suffisant de chercheurs de différents grades.	<ul style="list-style-type: none"> - Liste des chercheurs membres et leurs grades respectifs Ratios chercheurs / effectif total.
Le COR adopte-t-il une stratégie adéquate et appropriée dans la gestion de ses ressources humaines en relation avec ses besoins ?	Le COR développe une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et une politique de recrutement du personnel de recherche en adéquation avec son profil d'activité et son environnement de recherches.	Document sur la politique de gestion des RH.
Les procédures de recrutement et de promotion du personnel permanent reposent-elles sur une réglementation bien édifiée et équitable tenant compte des compétences en recherche et innovation ?	Le recrutement et la promotion du personnel de recherche sont clairement réglementés, transparents et prennent en compte les compétences et les qualifications scientifiques, techniques et en innovation.	<ul style="list-style-type: none"> - Documents présentant la politique de recrutement du personnel permanent ; - Manuel des procédures ; - PV ou CR de recrutement ; - Fiches de poste ; - Documents d'appels à candidature.

Champ d'Évaluation III. Ressources humaines

<p>Le COR dispose-t-il d'une politique de formation et de développement des compétences du personnel de recherche ?</p>	<p>Le COR met en œuvre une politique de formation, d'accompagnement et de développement des compétences du personnel de recherche, dynamique et adaptée à son profil d'activité et son environnement de recherche ; Des sessions de formation à la recherche sont régulièrement organisées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Plan stratégique ; - Contrat de performance ; - Document décrivant les programmes, activités de formation et de perfectionnement scientifique du personnel de recherche ; - Liste des formations à la recherche organisées.
---	---	--

Standard III.2 Le centre/organisme de recherche dispose d'un personnel administratif, technique et de service qualifié et suffisant pour la mise en œuvre de ses missions de recherche et d'innovation.

Questions	Points de référence	Éléments de preuve
<p>Le profil de PATS du COR est-il conforme à ses missions ?</p>	<p>Le COR présente un profil de PATS conforme à ses missions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Liste et fonction du personnel mis à la disposition du centre/organisme de recherche ; - CV du PATS ; - Fiches de poste ; - Contrats (de travail ou de prestation) ; - Conventions de stage.
<p>Le centre/organisme de recherche dispose-t-il d'un nombre suffisant de PATS ?</p>	<p>Le COR dispose d'un nombre suffisant de PATS de différents grades (techniciens, ingénieur, aide laboratoire).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Liste du PATS ; - Ratios PATS / effectif total.
<p>Le COR adopte-t-il une stratégie adéquate et appropriée dans la gestion de ses ressources humaines en relation avec ses besoins ?</p>	<p>Le COR développe une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et une politique de recrutement du personnel de soutien en adéquation avec son profil d'activité et son environnement de recherche.</p>	<p>Document sur la politique de gestion des RH.</p>

Champ d'Évaluation III. Ressources humaines

Les procédures de recrutement et de promotion du personnel de soutien reposent-elles sur une réglementation bien édictée et équitable tenant compte des compétences liées au poste et à l'innovation ?	Le recrutement et la promotion du personnel de soutien sont clairement réglementés, transparents et prennent en compte les compétences et les qualifications techniques.	<ul style="list-style-type: none"> - Documents présentant la politique de recrutement du personnel permanent ; - Manuel des procédures ; - PV ou CR de recrutement ; - Fiches de poste ; - Appels à candidature.
Le centre/organisme de recherche dispose-t-il d'une politique de formation et de développement des compétences du PATS ?	Le COR met en œuvre une politique de formation, d'accompagnement et de développement des compétences du personnel de soutien, dynamique et adaptée à son profil d'activité et son environnement de recherche.	<ul style="list-style-type: none"> - Plan stratégique ; - Contrat de performance ; - Programmes, activités de formation et de perfectionnement scientifique du personnel de recherche.
Le COR intègre-t-il dans la mise en œuvre de sa politique des ressources humaines les enjeux de lutte contre les discriminations ?	Le COR mène une politique affirmée concernant l'équilibre entre les femmes et les hommes dans l'ensemble de ses activités et à tous les niveaux des parcours professionnels.	<ul style="list-style-type: none"> - Document sur la politique de gestion des RH (Charte de la diversité, etc.) ; Document de politique sur le genre.

Standard III.3 Le centre/organisme de recherche met en œuvre une politique de formation et de développement de la culture de l'innovation.

Questions	Points de référence	Éléments de preuve
Le COR a-t-il mis en place un dispositif de formation et de développement de la culture de l'innovation ?	Le COR a mis en place un dispositif de formation et de développement de la culture de l'innovation ;	<ul style="list-style-type: none"> - Document de politique d'innovation ; - Plan de formation des RH.
Quels sont les moyens que se donne le COR pour encourager/ stimuler l'innovation et l'émergence d'idées novatrices ?	Le COR dispose de moyens adéquats pour encourager / stimuler l'innovation et l'émergence d'idées novatrices.	Document de politique de motivation à la créativité et à l'innovation de l'institution.

Champ d'Evaluation IV. Infrastructures et Equipements

Standard IV.1 Le centre/organisme de recherche dispose d'infrastructures et d'équipements fonctionnels et adaptés à la mise en œuvre de ses missions de recherche et d'innovation.

Questions	Points de référence	Éléments de preuve
Le COR met-il en œuvre une politique d'acquisition d'infrastructures et d'équipements destinés à la recherche et à l'innovation ?	Le COR met en œuvre une politique d'acquisition d'infrastructures et d'équipements destinés à la recherche innovation.	<ul style="list-style-type: none"> - Plan stratégique ; - Document sur la politique d'acquisition des infrastructures et équipements ; - Budget d'investissement concernant les 5 dernières années.
Les infrastructures et équipements disponibles sont-ils suffisants, adaptés et adéquats au profil d'activités et à l'environnement du COR ?	Le COR possède des infrastructures et des équipements fonctionnels et adaptés à son profil d'activités et à son environnement de recherche et d'innovation.	<ul style="list-style-type: none"> - Liste des infrastructures, des équipements, des logiciels et des plateformes techniques, etc. ; - Certificats de conformité (norme, etc.).

Champ d'Évaluation IV. Infrastructures et Equipement

Standard IV.2 Le centre/organisme de recherche met en œuvre une politique adéquate de gestion, de maintenance et de renouvellement des infrastructures et équipements.

Questions	Points de référence	Éléments de preuve
Le COR met-il en œuvre, de façon adéquate, une politique de gestion, de maintenance et de renouvellement de ses infrastructures et équipements ?	Le COR met en œuvre, de façon adéquate, une politique de gestion, de maintenance et de renouvellement de ses infrastructures et équipements.	<ul style="list-style-type: none"> - Document sur la politique de gestion, de maintenance et de renouvellement des infrastructures et équipements ; - Part du budget réservée à la gestion, à la maintenance et au renouvellement des infrastructures et équipements ; - Exemples de contrat de SAV et de maintenance ; - Rapport périodique de gestion et de maintenance.
Le COR dispose-t-il des ressources financières suffisantes pour la gestion, la maintenance et le renouvellement de ses infrastructures et équipements ?	Le COR dispose de ressources financières suffisantes pour la gestion, la maintenance et le renouvellement de ses infrastructures et équipements.	Part du budget réservée à de gestion, de maintenance et de renouvellement des infrastructures et équipements.
Le COR dispose-t-il d'un personnel technique qualifié dans la gestion, la maintenance et le renouvellement de ses infrastructures et équipements ?	Le COR dispose du personnel technique qualifié dans la gestion, la maintenance et le renouvellement de ses infrastructures et équipements.	<ul style="list-style-type: none"> - Protocole de maintenance ; Fiches de poste, CV et contrats du personnel chargé de la gestion, de la maintenance et du renouvellement.
En cas de recours à une compétence externe pour la gestion, la maintenance et le renouvellement des infrastructures et des équipements, le COR prend-il les dispositions nécessaires pour garantir la continuité de service ?	Le COR prend les mesures adéquates, avec les prestataires, pour la gestion, la maintenance et le renouvellement des infrastructures et des équipements.	Contrats de prestation de services.

Champ d'Evaluation V. Information et Communication

Standard V.1 Le centre/organisme de recherche dispose d'un système d'information et de gestion nécessaire à la mise en œuvre de sa mission et à l'atteinte de ses objectifs.

Questions	Points de référence	Éléments de preuve
Le COR dispose-t-il d'une politique informationnelle adéquate facilitant la mise en œuvre de ses missions et l'atteinte de ses objectifs ?	Le COR dispose d'une politique informationnelle adéquate facilitant la mise en œuvre de ses missions et l'atteinte de ses objectifs.	<ul style="list-style-type: none"> - Document de politique informationnelle ; - Plan stratégique.
Le COR dispose-t-il d'un système d'information et de gestion approprié permettant de prendre des décisions stratégiques ?	<p>Le COR dispose d'un système d'information et de gestion répondant aux besoins de son pilotage et de ses activités, au niveau central et des entités internes ;</p> <p>Le COR a défini des indicateurs de gouvernance et de pilotage basés sur des informations actualisées et fiables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Document décrivant le SIG ; - Document de politique informationnelle ; - Liste des indicateurs de résultats / de performance ; - Tableau de bord ; - Plan stratégique.
Les dispositifs requis en matière de sécurité du système d'information et de gestion sont-ils assurés en adéquation avec les besoins et contraintes du COR ?	La sécurité du système d'information représente un enjeu stratégique majeur et le COR prend en compte les impératifs qui s'en appliquent.	<ul style="list-style-type: none"> - Chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) ; - Politique de sécurité des systèmes d'information ; - Cahier des charges du service informatique ; - Service sécurité informatique ; - Audit sécurité informatique ; - Gestion vulnérabilité

Champ d'Évaluation V. Information et Communication

Standard V.2 Le centre/organisme de recherche développe, assure et met en œuvre une politique de communication

Questions	Points de référence	Éléments de preuve
Le COR dispose-t-il d'une politique de communication en lien avec ses missions et ses objectifs ?	<p>Le COR dispose d'une politique de communication favorisant la compréhension et la diffusion des missions, des objectifs, des activités et de la stratégie ;</p> <p>La politique de communication favorise l'adhésion des parties prenantes à la stratégie de développement du COR ;</p> <p>Le COR dispose d'un plan de communication.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Document sur la politique de communication ; - Plan de communication.
Le COR dispose-t-il d'outils de communication interne pertinents et en lien avec ses missions et ses objectifs ?	Le COR dispose d'outils de communication interne pertinents facilitant la collaboration interne et l'accessibilité mutualisées des ressources informationnelles.	<ul style="list-style-type: none"> - Intranet ; - PV de réunions ; - Rapports d'activités du COR ; Etc.
Le COR dispose-t-il d'outils de communication externe pertinents et en lien avec ses missions et ses objectifs ?	<p>Le COR dispose d'outils de communication externe pertinents facilitant la collaboration avec les parties prenantes ;</p> <p>La communication met en valeur les résultats et les activités du COR ;</p> <p>La communication associe, de façon équilibrée, les partenaires du COR.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Site web ; - Mailing des partenaires, bailleurs, etc. - Info lettre ; - Rapports d'activités du COR ; - Rapports de rencontres avec les médias, les bailleurs, partenaires et bénéficiaires ; Etc.

Champ d'Evaluation V. Information et Communication

Les dispositifs requis en matière de sécurité du système d'information sont-ils assurés en adéquation avec les besoins et contraintes du COR ?

La sécurité du système d'information représente un enjeu stratégique majeur et le COR prend en compte les impératifs qui s'en appliquent.

- Chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) ;
- Politique de sécurité des systèmes d'information ;
- Cahier des charges du service informatique ;
- Service sécurité informatique ;
- Audit sécurité informatique ;
- Gestion vulnérabilité.

Champ d'Evaluation VI. Financement de la Recherche et de l'Innovation

Standard VI.1 . Le centre/organisme de recherche dispose d'une stratégie de mobilisation des ressources financières qu'il met en œuvre afin de contribuer à l'atteinte des résultats de recherche et d'innovation.

Questions	Points de référence	Éléments de preuve
Le COR dispose-t-il d'une stratégie cohérente et efficace de mobilisation des ressources financières ?	Le COR dispose d'une stratégie cohérente et efficace de mobilisation des ressources financières qu'il met en œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> - Document de mobilisation des ressources financières ; - Réponses à des appels à projet ; - Document décrivant le dispositif de veille sur les appels à projet ; - Conventions de partenariat ; - Document relatif au modèle économique.
Le COR dispose-t-il de ressources financières nécessaires à la bonne mise en œuvre de sa politique en matière de recherche et d'innovation ?	Le COR dispose de ressources financières pour mettre en œuvre ses activités de recherche et d'innovation.	<ul style="list-style-type: none"> - Documents présentant les sources de financement et les montants reçus (subventions de l'Etat, contrats de financement obtenus avec des partenaires académiques et non académiques, etc.) ; - Conventions de financement ; - États financiers.
Les sources de financement du COR sont-ils durables, diversifiées et prévisibles ?	Le COR dispose de ressources financières diversifiées et ses sources de financement s'inscrivent dans la durabilité ; Le modèle économique du COR est réaliste et viable.	<ul style="list-style-type: none"> - Budget ; - Conventions de financement ; - États financiers ; - Rapports financiers.

Champ d'Évaluation VI. Financement de la Recherche et de l'Innovation

Standard VI.2 Le centre/organisme de recherche dispose et met en œuvre des mécanismes adéquats de gestion des ressources financières

Questions	Points de référence	Éléments de preuve
Le COR dispose-t-il de procédures claires et d'outils pertinents en matière de gestion financière ?	Le COR dispose de procédures claires de gestion financière. Le COR dispose d'outils de gestion financière pertinents.	<ul style="list-style-type: none"> - Manuel de procédures de gestion financière ; - Logiciels de gestion ; - Journal - etc.
Le COR se conforme-t-il aux principes et règles de gestion financière rigoureuse et transparente ?	Le COR fonctionne en respectant la réglementation en vigueur et les bonnes pratiques en matière de gestion financière.	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'audit et de contrôle de gestion ; - Rapport du Commissaire aux comptes ; - PV d'adoption du budget et des comptes administratifs ; - Rapports financiers ; - États financiers.

Champ d'Evaluation VII. Innovation, Rayonnement et Partenariat Scientifique

Standard VII.1 Le centre/organisme de recherche développe et met en œuvre une politique pertinente en matière d'innovation.

Questions	Points de référence	Éléments de preuve
Quelles stratégies et dynamiques le COR met-il en œuvre pour promouvoir l'innovation ?	<p>Le COR développe au sein de ses entités opérationnelles et de ses équipes des actions de culture de créativité ;</p> <p>Le COR est en mesure d'apprécier les résultats de ses actions concrètes en matière d'innovation en identifiant les contributions majeures, les principaux succès, et les pistes d'amélioration.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Plan stratégique ; - Document sur la politique d'innovation ; - Textes réglementaires ; - Rapports périodiques sur le suivi de la politique d'innovation ; - Liste des créations et des brevets ; - Contrats de recherche avec des structures publiques et privées ; - Structure dédiée à l'innovation (incubateur, FabLab, etc.).
Le COR collabore-t-il avec des acteurs diversifiés de l'écosystème de l'innovation ?	<p>Le COR noue des partenariats avec des structures publiques décentralisées privées, industrielles et académiques, économiques, sociales, culturelles, régionales et internationales en matière d'innovation ;</p> <p>Le COR développe des synergies avec d'autres acteurs de l'innovation (Pôles de compétitivité) pour concourir à une valorisation accrue des travaux de recherche ;</p> <p>Le COR se positionne sur les différentes étapes du processus d'innovation et est capable de couvrir, avec ses partenaires, l'ensemble de ces étapes (recherche de base, recherche technologique, maturation, transfert, industrialisation, etc.).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Plan stratégique ; - Document sur la politique d'innovation ; - Textes réglementaires ; - Organigramme ; - Rapports périodiques sur le suivi de la politique d'innovation ; - Conventions de partenariat ; - Liste des études et expertises réalisées ; - Liste des actions d'animation et d'échange sur l'innovation avec les structures publiques et privées ; - Liste des productions scientifiques (thèses, mémoires, articles etc.).

Champ d'évaluation VII. Innovation, Rayonnement et Partenariat Scientifique

<p>Le COR développe-t-il une politique de promotion de l'entrepreneuriat et de l'employabilité ?</p>	<p>Le COR met en place un dispositif d'information, d'accompagnement et d'aide en faveur de l'entrepreneuriat et de l'employabilité (incubateurs, FabLab, etc.) ; Le personnel du COR et ses partenaires sont outillés dans les techniques de création, de financement et de gestion de projets d'innovation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Document de politique de promotion de l'entrepreneuriat et de l'employabilité ; - Liste des mesures prises ; - Documents décrivant les structures mises en place ; - Ressources allouées au développement des structures ; - Liste des outils mis à la disposition du personnel du COR et ses partenaires.
<p>La propriété intellectuelle est-elle convenablement prise en charge au sein du COR ?</p>	<p>Le COR intègre dans sa stratégie une politique de gestion de la propriété intellectuelle (Brevet, Logiciel, savoir-faire secret...) ; Le COR dispose d'un système de gestion de la propriété intellectuelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organigramme ; - Acte de création et/ou de nomination ; - Liste des créations protégées (Brevet, Logiciel, savoir-faire, marques, etc.) ; - Contrat de licence et de transfert de technologie ; - Document de politique de gestion de la propriété intellectuelle ; - Rapports d'activité.

Standard VII.2 Le centre/organisme de recherche se distingue par son rayonnement et la qualité de son partenariat scientifique.

Questions	Points de référence	Éléments de preuve
<p>Le COR est-il attractif grâce à ses manifestations scientifiques, ses compétences technologiques, ses équipements et plateformes techniques, et sa participation à des projets de recherche nationaux et internationaux ?</p>	<p>Le COR organise des manifestations scientifiques nationales et internationales ; Le COR dispose d'équipements et de plateformes techniques modernes, d'une ouverture à des tiers COR et d'une expertise dans la gestion de ses plateformes et équipements ; Le COR participe à des projets de recherche nationaux et internationaux ; Il met en œuvre une stratégie pour accroître la participation de ses équipes aux programmes de recherche et d'innovation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Liste des manifestations scientifiques organisées avec les comités scientifiques ; - Rapports d'activité des manifestations scientifiques ; - Livret des résumés / résumés des communications - Liste des équipements et plateformes techniques ; - Liste des participations aux projets de recherche nationaux et internationaux ; - Document décrivant la stratégie de participation aux projets de recherche nationaux et internationaux.

Champ d'évaluation VII. Innovation, Rayonnement et Partenariat Scientifique

<p>Les chercheurs du COR ont-ils une reconnaissance nationale et internationale ?</p>	<p>Les chercheurs du COR présentent leurs travaux de recherche dans des manifestations scientifiques nationales et internationales ;</p> <p>Le COR compte en son sein des membres de comités éditoriaux, de comités de lecture de journaux, et de revues scientifiques internationales.</p> <p>Le COR compte en son sein des membres importants dans les comités de sociétés savantes, les associations et groupements scientifiques ;</p> <p>Les chercheurs du COR sont des lauréats de divers prix et distinctions scientifiques nationaux et internationaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de participation à des manifestations scientifiques nationales et internationales ; - Attestations de participation et de communication ; - Liste des membres et des comités (de lecture ou éditoriaux) ; - Editorial Board du journal ou revue (lien vers la page internet) ; - Liste des chercheurs avec leurs structures d'affiliation respectives ; - Liste des distinctions.
<p>Le COR met-il en œuvre une politique attractive d'accueil et d'accompagnement des chercheurs ?</p> <p>Le COR a-t-il développé une politique de coopération scientifique efficace ?</p>	<p>Au sein du COR, les chercheurs en début de carrière (doctorants, post-doctorats) bénéficient d'un environnement et d'un accompagnement de qualité leur assurant des conditions de travail favorables ;</p> <p>Le COR attire régulièrement des chercheurs juniors et seniors qui candidatent à des postes de permanents ou en qualité de chercheurs invités.</p> <p>La politique de coopération scientifique du centre/organisme de recherche est en cohérence avec ses missions et objectifs de recherche ;</p> <p>Les actions de coopération du COR sont adaptées à la politique, suivies, évaluées, ajustées au besoin et connues par tous les acteurs ;</p> <p>Le centre/organisme de recherche favorise la coopération avec d'autres centres/organismes de recherche au niveau national et international.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Document sur les plans de carrière des chercheurs ; - Convention d'accueil de chercheurs ; - Liste des chercheurs permanents et invités avec leur qualification. - Document de politique de coopération scientifique ; - Listes et conventions de partenariat ; - Convention d'accueil de chercheurs, de Doctorants, etc. ; - Rapports de suivi-évaluation périodiques ; - Liste des supports de publication de la politique et des rapports (intranet, site internet, infolettre, etc.).

Champ d'évaluation VII. Innovation, Rayonnement et Partenariat Scientifique

Standard VII.3 Le centre/organisme de recherche promeut le service à la communauté et la diffusion de la culture scientifique dans la société.

Questions	Points de référence	Éléments de preuve
Le COR réalise-t-il des services à la communauté ?	<p>Le COR mène des activités d'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques ;</p> <p>Le COR contribue à l'émergence de nouvelles thématiques de recherche, motivées par les besoins de l'industrie et du monde socioéconomique ;</p> <p>Le COR contribue à la formation en recherche et innovation des entreprises et des acteurs socio-économiques partenaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Liste des comités techniques et scientifiques du gouvernement et des organisations auxquelles participent les membres du COR ; - Liste des travaux relatifs aux problématiques du terroir et de la communauté ; - Rapports sur le service à la communauté ; - Rapports d'activité ; - Liste des formations dispensées aux entreprises et partenaires ; - Rapports d'évaluation des formations dispensées.
Le COR soutient-il le développement de la culture scientifique dans la société ?	<p>Le COR organise des rencontres de sensibilisation, d'information et de dialogue avec la communauté et y participe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Liste des activités ; - Documents sur les rencontres de sensibilisation, d'information et de dialogue avec la communauté non scientifique ; - Rapports d'expertise.